



VILLE DE BEAUSOLEIL

DEMANDE DE RÉSERVATION DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULE D'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : ____ / ____ / ____

N° d'arrêté : PM/____ / ____ / ____

Facture n° ____ - ____ €

DEMANDEUR

Raison sociale : _____

N° SIRET (obligatoire) : _____

N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Portable : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Nom de contact : _____

E-mail : _____

LIEU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Première demande

Prolongation

Référence de la précédente réservation : PM/____ / ____ / ____

Lieu de l'occupation : _____

***2 Joindre une photo si possible du lieu souhaité**

Date(s) de l'opération et les horaires(s) souhaités :

Du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ de ____ h ____ à ____ h ____

Nombre d'emplacements (dimension d'un emplacement 10m², soit 5x2): _____

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

 Extrait Kbis de moins de 3 mois

 Pièce d'identité du gérant

TARIFS 2021

Réservation de stationnement pour véhicule
d'activité commerciale : Garage deux roues,
auto-école, concessionnaire automobile

✚ 6,25 € le m² par mois

Ces autorisations sont soumises à redevances
Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

✚ Espèces (dans nos locaux, avec l'appoint)

Moyens de paiement :

✚ Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »

✚ Virement

DÉPÔT DU DOSSIER

✚ SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

"Le Centre" - 15, rue Jules Ferry

06240 BEAUSOLEIL

☎ 04.93.41.71.33

✚ COURRIEL :

c.marques@villedebeausoleil.fr

jc.rollet@villedebeausoleil.fr

odp@villedebeausoleil.fr



IMPORTANT

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au minimum
8 jours ouvrés avant le début de l'occupation
(hors week-end et jours fériés).

Pour toute prolongation, votre demande ainsi que son règlement
devront être adressés 1 semaine avant la fin de votre autorisation.

**Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera
constatée par un procès-verbal.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance
des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : _____

Signature

Le : ____ / ____ / ____